



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/085

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT
DANS LE CADRE DU CLUB NATURE GIRONDE 2019-2020**

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 31

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 20 mai 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 20 mai 2019

Le 28 mai de l'année deux mille dix-neuf à 18h30

à Saucats – Complexe culturel et sportif La Ruche

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	E		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	E	M. BLANQUE	BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	E	Mme CHENNA
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	M. BOS
BLANQUE Thierry	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	P	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	A	
BOURROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	A	
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	A	
ROUSSELOT Nathalie	P		GERARD Laure	E	M. CHEVALIER
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	E	Mme BOURGADE
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	A	
DE MONTESQUIEU Alexandre	P		DEBACHY Maryse	P	
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	E	M. DE MONTESQUIEU			
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance
 Les procès-verbaux des réunions du 2 avril 2019 et du 9 avril 2019 sont adoptés à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/085

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU CLUB NATURE GIRONDE 2019-2020

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment notamment son article 3-2-1 relatif à la protection et mise en valeur de l'environnement,

Vu l'avis de la commission environnement du 6 mai 2019,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

Le Club Nature Gironde de la CCM créé en 2004, a pour objectif la sensibilisation des jeunes aux problématiques environnementales, afin de renforcer leur sens des responsabilités à partir de différents thèmes axés sur le développement durable.

Depuis sa création, le CNG est animé par un technicien de la CCM.

Au premier semestre 2018, le Club Nature Gironde n'a pu avoir lieu pour cause d'un trop faible nombre d'inscriptions.

Pour l'année scolaire 2018-2019, cette mission d'animation du CNG a été externalisée, afin de parfaire son organisation et de développer auprès des participants du cycle 3 une réelle sensibilisation aux enjeux de l'environnement, à la préservation des milieux et au développement durable.

Dans ce cadre, la CCM avait lancé une consultation pour l'animation du Club Nature Gironde. Le Club Nature Gironde s'est alors réuni, en dehors du temps scolaire, les mercredis après-midi de début octobre 2018 à fin mai 2019, soit 25 mercredis (contre 15 séances les années précédentes).

Le programme annuel a été élaboré en étroite relation avec les objectifs du service développement durable/gestion des déchets et du service environnement de la CCM, en matière d'éco-citoyenneté et de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

Pour l'année scolaire 2019-2020, il est proposé de renouveler cette externalisation. Cette consultation pour l'année scolaire 2019-2020 porte sur 27 mercredis.

Dans le cadre de sa politique de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, le Département de la Gironde a lancé un appel à projets pour un soutien technique et financier aux Clubs Nature Gironde. C'est pourquoi, la CCM souhaite solliciter le Département de la Gironde, afin de bénéficier de cette aide pour l'année scolaire 2019-2020.

Aussi la CCM sollicite donc l'aide du Département de la Gironde pour un soutien financier.

Le programme prévu mobilise un besoin en financement de 8 378,68 € dont 4 710,08 € éligibles aux subventions du Département.

Le département de la Gironde est susceptible de subventionner ce projet à hauteur de 80 % maximum.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/085

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT
DANS LE CADRE DU CLUB NATURE GIRONDE 2019-2020**

Budget prévisionnel :

	Année scolaire 2019-20		
	2019	2020	Totalité
Nbre de séances	10	17	27
Carburants	15,00 €	15,00 €	30,00 €
Fournitures – matériel pédagogique	30,00 €	30,00 €	60,00 €
Fournitures administratives	15,00 €	15,00 €	30,00 €
Documentation générale et technique	30,00 €	30,00 €	60,00 €
Transports	215,49 €	305,25 €	520,74 €
Publications – communication	50,00 €	50,00 €	100,00 €
Frais d'affranchissement	30,00 €		30,00 €
Frais de télécommunications	20,00 €		20,00 €
Charges à CARACTERE GENERAL	405,49 €	445,25 €	850,74 €
2 animations techniciens environnement		158,93 €	158,93 €
Préparation démarrage CNG + aides	206,57 €	351,17 €	557,75 €
CHARGES DE PERSONNEL	206,57 €	510,11 €	716,68 €
Animation du CNG par prestataire	2 810,00 €	4 522,00 €	7 332,00 €
CHARGES DE PERSONNEL	2 810,00 €	4 522,00 €	7 332,00 €
DEPENSES TOTALES	612,06 €	955,36 €	8 899,42 €
POSTES ELIGIBLES A LA SUBVENTION	3 206,57 €	5 172,11 €	8 378,68 €
80 % max			6 702,94 €
coeff solidarité (en 2019)			0,86
Subvention Conseil départemental (calcul sur 50%)			5 764,53 €
Financement propre CCM			3 134,89 €



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/085

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT
DANS LE CADRE DU CLUB NATURE GIRONDE 2019-2020**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de mettre en œuvre les animations, en direction des jeunes préadolescents et adolescents de la Communauté de Communes de Montesquieu ;
- Autorise Monsieur le Président :
 - à signer tout document relatif à ce projet,
 - à engager les dépenses liées à la mise en place et à l'animation du Club Nature Gironde inscrite au budget,
 - à solliciter toutes les subventions auprès des différents partenaires : Département de la Gironde.

Fait à Martillac, le 28 mai 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement